

nous contenter d'intervenir seulement dans les cas où se trouverait en jeu un principe d'importance primordiale. Quand certaine attitude de notre part serait dans l'intérêt du pays et de tous les Canadiens, nous n'hésiterions pas à nous opposer énergiquement au Gouvernement sur ce sujet-là en particulier.

L'heure est grave, non seulement pour les membres du Gouvernement et tous les membres de la Chambre, mais aussi pour l'ensemble de la population de notre pays. Tenant compte de ce fait, je me permettrai de faire observer, sans acrimonie, que lorsque nous avons d'importantes mesures à étudier, nous avons consacré beaucoup de temps à discuter des motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides ou en comité des voies et moyens. J'hésite à critiquer fortement les auteurs de ces motions, mais je crois que, dans l'intérêt même du pays, nous devons nous préoccuper d'abord des mesures de guerre que le Gouvernement nous soumet. Quant à l'opposition officielle, ce n'est pas pour des motifs mesquins ou des bagatelles que nous avons élevé la voix de temps en temps pour désapprouver des mesures qui ne nous semblaient pas dans l'intérêt du pays et qui ne devaient pas, selon nous, être appliquées sous cette forme. Quant aux amendements du genre de celui dont la Chambre est maintenant saisie, ils nous sont souvent proposés au milieu de la séance de l'après-midi; ils ont trait, tel celui-ci, à de nombreuses questions et certains paragraphes ne peuvent manquer de rallier les suffrages de plusieurs membres d'un groupe, peut-être même de tous les membres de ce groupe. Je dois, cependant, exposer nettement notre attitude au sujet de l'amendement dont il s'agit ici. Il nous propose la substitution suivante:

La Chambre est d'avis qu'il serait urgent pour le Gouvernement de prendre des mesures afin de faire disparaître parmi les ouvriers canadiens les causes de mécontentement légitime produites par la politique ministérielle sur l'immobilisation des salaires, les méthodes injustes d'impôt de guerre sur le revenu et le rationnement de certains produits alimentaires.

Tous les honorables députés auront déjà reconnu la sympathie que j'ai toujours éprouvée, en tant que chef de l'opposition officielle, aussi bien en actes qu'en paroles, pour les revendications légitimes des ouvriers canadiens. Je ne m'en excuse pas; durant toute ma vie, privée et publique, j'ai énergiquement appuyé la cause de l'ouvrier, et je n'entends pas faire volte-face. Cependant, en ce qui concerne cet amendement, je le trouve conçu en termes si vagues que je ne le crois pas digne de notre appui. Je veux tout autant, et peut-être plus que tous ceux qui appuient l'amendement, faire disparaître les inégalités des salaires des ouvriers. Mais les termes vagues employés dans

l'amendement peuvent paraître une attaque directe contre la politique antiinflationniste d'ensemble que nous ne voulons pas, pour la plupart, critiquer. C'est pourquoi je dis à ceux qui ont proposé et appuyé l'amendement et à ceux qui sont susceptibles de l'appuyer que, malgré mon appui sincère ferme et efficace de la cause ouvrière, qui ne le cède en rien à celui de qui que ce soit, je ne puis voter pour un amendement conçu en termes si vagues.

En dénonçant en outre "les méthodes injustes de prélever les impôts de guerre sur le revenu", l'amendement embrasse un champ très vaste. Pour ce qui est des débats de la Chambre, nous préférons, lorsque ces questions se posent au comité, nous attaquer à telle ou telle inégalité. Cette méthode, vaut mieux, croyons-nous, que celle qui consiste à mettre en question toute la structure de l'impôt sur le revenu, méthode que l'on pourrait peut-être interpréter avec raison dans certains milieux comme une dénonciation générale des mesures fiscales destinées à assurer la poursuite de la guerre. Nous ne sommes pas prêts à adopter une telle attitude dans le moment.

L'amendement est également imprécis quant au rationnement des denrées alimentaires. Il y est question de "certains produits alimentaires"; mais l'amendement ne précise pas les cas dont l'auteur a à se plaindre; il ne fournit pas de renseignements sur lesquels nous puissions étayer un jugement réfléchi quant au bien-fondé d'allégations explicites d'inégalités de traitement à ce propos.

Mais, outre la teneur générale de l'amendement, il y en a certaines parties au sujet desquelles nous ne pouvons tomber d'accord avec le Gouvernement. Je tiens toutefois à préciser que notre attitude ne contrecarre pas les aspirations de l'ouvrier ni ne fait obstacle à l'amélioration de son sort. Elle n'exclut pas non plus notre droit de critiquer tout ce qui nous paraît inéquitable dans l'étude des résolutions relatives à l'impôt sur le revenu ou dans toute autre question comprise dans l'amendement.

Mais, comme je le disais au début de mes observations, nous sommes en temps de guerre et je crois que nous devrions poursuivre rapidement l'étude des mesures du Gouvernement. C'est là du reste le premier de nos devoirs en qualité de membres du Parlement. Et, tout en refusant notre appui à cet amendement, nous nous réservons le droit de préconiser les mesures que nous avons appuyées sans cesse durant la session. En votant contre l'amendement, nous appuyons sans réserve une plus ample, plus efficace et plus rapide application à la poursuite de notre effort de guerre, ce qui est la tâche que se donne actuellement le Gouvernement. En me rappelant l'attitude que

[M. Graydon.]